

**MUNICIPALITÉ DE
NOTRE-DAME-DES-SEPT-DOULEURS
PROVINCE DE QUÉBEC
G0L 1K0**

Procès-verbal de la session régulière du Conseil de la Municipalité de Notre-Dame-des-Sept-Douleurs, tenue le vendredi 11 novembre 2011, à 20 h, à la salle du conseil au 6201, chemin de l'Île.

Sont présents messieurs les conseillers Charles Méthé et Francis Michaud et mesdames les conseillères Marie-Paul Bourassa et Louise Newbury formant quorum sous la présidence de monsieur Gilbert Delage, maire.

1. Ouverture de la session

L'ouverture de la session est faite à 20 h 05 par monsieur Gilbert Delage.

2. Vérification du quorum

Le quorum est constaté à 20 h 05. Tous les membres sont présents.

3. Adoption de l'ordre du jour

11.11.11.01 Monsieur Charles Méthé propose l'adoption de l'ordre du jour.

Adoptée à l'unanimité

4. Adoption du procès-verbal de la session régulière du 2 septembre 2011

11.11.11.02 Monsieur Charles Méthé propose l'adoption du procès-verbal de la session régulière du 14 octobre 2011 avec modifications.

Adoptée à l'unanimité

5. Suivis au procès-verbal

Les travaux de réparation de la tour internet du Chemin du Phare ont eu lieu le mercredi 2 novembre.

L'entreprise de construction Caouillette et Lemieux a été informée de l'acceptation de leur soumission par le conseil et il leur a été demandé de soumettre les plans dès que possible.

L'installation de plinthes électriques au sous-sol du bureau municipal a été réalisée le 17 octobre.

Le renouvellement du prêt pour la niveleuse a été signé et retourné à la Caisse populaire du Parc et Villeray.

La mise en candidature du presbytère pour le concours «*Sauvez un bâtiment de chez vous*» de la station de télévision Historia a été déposée.

L'appel d'offres pour l'achat de balises a été lancé dans les formes habituelles.

Une lettre a été envoyée au propriétaire du 7802, chemin de l'Île, l'avisant que les travaux de terrassement qu'il a effectué en bordure du chemin ne sont pas conformes au règlement et que c'est dangereux pour la stabilité du chemin. Il lui est demandé de prendre contact avec l'inspecteur en bâtiment et en environnement pour établir les correctifs à faire. Une rencontre avec le propriétaire a eu lieu aujourd'hui. Son entrepreneur lui a signifié qu'il n'y avait pas de danger. Par contre s'il y avait des signes d'affaissement, il s'engageait à poser des pierres pour soutenir le terrain. L'au prochain, il plantera des arbres et sèmera de la pelouse.

L'échéancier triennal du plan d'action de la politique familiale a été transmis au Ministère de la Famille et des Aînés. Nous avons reçu par la suite la dernière tranche de la subvention.

Les propriétaires ayant fait une demande de permis ont été avisés de la décision du conseil.

6. Rapport du Maire

La rencontre avec M. George Farrah, président et directeur général de la Société des traversiers du Québec, a été reporté à mardi prochain.

Monsieur Delage a participé, avec Madame Marie-Paul Bourassa, à la conférence de presse annonçant officiellement l'obtention d'une subvention pour la construction d'un pavillon au site du Phare. Un fonctionnaire responsable du programme a fait part qu'il restait de l'argent dans le programme et qu'il serait possible de bonifier le projet.

Le service Internet va bien depuis les réparations exécutées à la tour du Chemin du Phare.

Monsieur Delage a eu beaucoup d'échanges avec M. Lavigneur du Ministère des Pêches et Océans, concernant le quai d'en-haut. Un ingénieur devrait venir à l'île la semaine prochaine. Il devrait être en mesure de faire l'estimation de la roche pour sa réutilisation ou son concassage.

7. Période de questions

Deux personnes sont présentes. Aucune question n'est posée.

8. Affaires en cours

8.1 Dépôt du projet de règlement numéro 138 : Règlement sur le code d'éthique et de déontologie des élus de la Municipalité de Notre-Dame-des-Sept-Douleurs

11.11.11.03

Attendu que la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale*, entrée en vigueur le 2 décembre 2010, impose aux municipalités locales et aux municipalités régionales de comté dont le préfet est élu au suffrage universel de se doter d'un code d'éthique et de déontologie applicable aux élus municipaux;

Attendu que le conseil de toute municipalité qui n'a pas un tel code conforme aux exigences de la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale* doit l'adopter par règlement au plus tard le 2 décembre 2011;

Attendu que les formalités prévues à la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale* ont été respectées;

Attendu qu'avis de motion a été donné lors de la session régulière du conseil du 14 octobre 2011.

Madame Louise Newbury propose que le conseil adopte le dépôt du projet règlement numéro 138 : Code d'éthique et de déontologie des élus de la municipalité Paroisse Notre-Dame-des-Sept-Douleurs réalisé sur le modèle de la Fédération québécoise des municipalités.

Adoptée à l'unanimité

8.2 Service Internet : Rétablissement de la tarification pour les usagers de la tour du Chemin du Phare

11.11.11.04

Considérant que suite aux travaux effectués à la tour située sur le Chemin du Phare le 2 novembre 2011 pour assurer une bonne transmission du signal Internet, les clients sont desservis de façon satisfaisante ;
Considérant qu'il y a lieu de rétablir la tarification normale aux clients ;

Monsieur Gilbert Delage propose que la tarification normale pour les clients du service Internet qui sont desservis par la tour du Chemin du Phare soit rétablie à compter du 11 novembre 2011 et que la municipalité informe les citoyens pouvant être desservis par cette tour que le service est disponible,

Adoptée à l'unanimité

8.3 Projet d'animation rurale

- 11.11.11.05** Considérant que l'agent de développement rural peut, dans le cadre de son travail, faire des tâches actuellement réalisées par les agentes de bureau ;
Considérant que l'agente de bureau qui fait actuellement des tâches qui peuvent être intégrées dans le travail de l'agent de développement rural pourrait être nommée agent de développement rural par le CDC ;
Considérant le projet d'entente soumis par le CDC ;
Considérant que l'impact financier est peu élevé ;

Monsieur Gilbert Delage propose que la municipalité renouvelle l'entente de service avec la CDC du KRTB dans le cadre du projet Animation rurale et de verser la contribution financière de 8 250 \$ en deux versements, soit le 1^{er} mai et le 15 septembre 2011.

Adoptée à l'unanimité

8.4 Site Web municipal

8.4.1 Mise en onde du nouveau site

Le directeur général informe le conseil que la confection du nouveau site web va bon train. Nous souhaitons mettre en onde le nouveau site le 1^{er} décembre. Nous nous donnons comme objectif de finaliser l'entrée des documents dans le site en préparation vers le 21 novembre. Les membres du conseil seront invités à émettre leurs commentaires sur le site et ses composantes. Nous procéderons alors aux modifications, si nécessaire, ou demanderons à Django Blais de faire les corrections selon le cas.

- 11.11.11.06** **Monsieur Gilbert Delage propose** que le conseil adopte l'échéancier de travail pour la mise en onde du nouveau site Web.

Adoptée à l'unanimité

8.4.2 Contrat pour la réalisation de la partie touristique du site Web municipal

- 11.11.11.07** Considérant que Django Blais ne désire pas faire un volet touristique différent au site web en construction ;
Considérant que le volet touristique du nouveau site web ne répond pas entièrement aux besoins de la municipalité ;
Considérant la soumission reçue de l'entreprise «Avec style» ;

Madame Louise Newbury propose que le conseil accepte la soumission déposée de l'entreprise «Avec style» au montant de 5 232 \$ plus taxes pour la réalisation d'un site web touristique et que le financement provienne du Fonds d'infrastructures touristiques.

Adoptée à l'unanimité

8.5 Pavillon au Site du Phare

8.5.1 Bonification du projet

- 11.11.11.08** Considérant que la soumission pour la construction du pavillon représente 94 % de l'ensemble du projet ;
Considérant qu'il est possible de bonifier financièrement le projet de Pavillon au site du Phare ;

Madame Marie-Paul Bourassa propose que la Municipalité demande au Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du

territoire une bonification du projet de 10 000 \$, soit une subvention de 8 000 \$, pour faciliter la réalisation des autres aspects du projet, soit le stationnement, la signalisation, le sentier pédestre et panneau d'interprétation.

Adoptée à l'unanimité

8.5.2 Projet d'aménagement d'un sentier sur le site du Phare par la CPICIV

Aucun suivi.

8.6 Projet de bibliothèque et de salle communautaire

Pour faire suite à la demande de financement pour le Fonds conjoncturel, il faudra faire dès que possible les mises à jour pour le PIQM et pour le Ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine. Madame Newbury informe le conseil de l'existence d'un nouveau programme fédéral pour les personnes handicapées. Il serait donc possible de réaliser dès maintenant les équipements adaptés pour les personnes handicapées. Nous pourrions aussi utiliser ce programme pour réaliser certains travaux à l'édifice du bureau municipal (presbytère).

8.7 Appel d'offres pour l'achat de balises pour le pont de glace

11.11.11.09

Attendu que qu'il n'y a eu aucune offre de service qui a été reçue pour le prix offert dans l'appel d'offres fait pour l'achat de balises ;

Attendu que Monsieur Jacques Fraser a fait une offre de vente de 1 \$ par balise pour une durée de 4 ans ;

Monsieur Charles Méthé propose que la Municipalité acquiert auprès de Monsieur Jacques Fraser des balises au coût de 1 \$ par balise pour une durée de 4 ans et que le nombre de balises achetées soit déterminé annuellement.

Adoptée à l'unanimité

8.8 Projet de rénovation du Quai d'en haut

Monsieur Delage a fait parvenir le document d'étude environnemental du Ministère des Pêches et Océans (MPO) concernant le quai d'en haut au Ministère de l'Environnement du Québec pour étude. Il y aura visite de l'ingénieur du (MPO) la semaine prochaine.

Concernant le quai d'en-bas, Monsieur Francis Michaud souligne que la petite plate-forme servant à accrocher la passerelle dans la Marina prévue dans les plans originaux a disparu dans les plans actuels. Des démarches seront faites pour rétablir les plans originaux.

8.9 Service d'hélicoptère 2011-12

Le sujet sera discuté lors de rencontre prochaine avec la STQ.

9. Affaires nouvelles

9.1 Discours du maire sur l'état des finances publiques 2011

Monsieur Gilbert Delage présente son discours sur l'état des finances publiques.

En raison de l'heure des traversées du bateau-taxi, les membres du conseil conviennent que la session du conseil du 2 décembre serait déplacée au 9 décembre, si le service de traverse est en bateau-taxi. Si le service de traverse le 2 décembre se fait en hélicoptère la session du conseil aura lieu le 2 décembre comme prévue.

9.2 Ententes avec le Ministère des transports du Québec pour le pont de glace et pour l'usage de l'héliport de Cacouna-est en hiver

11.11.11.10 Considérant le projet d'entente soumis par le Ministère des Transports du Québec pour l'entretien du pont de glace est non conforme au calcul fait par le Ministre ;
Monsieur Gilbert Delage propose que le conseil reporte le sujet à la prochaine session du conseil après discussion avec le directeur régional du MTQ.

Adoptée à l'unanimité

10. Rapport du comité consultatif d'urbanisme

10.1 Demande de permis de rénovation pour le 8302, chemin de l'Île

11.11.11.11 Considérant que le projet de cadre normatif pour la protection des berges du Ministère de l'Environnement peut avoir une influence sur la demande de permis qui est soumise ;
Considérant que la distance de protection de la ligne des hautes eaux sera de 15 à 30 m ;
Considérant que la distance de l'agrandissement est à 3,08 m des marées les plus hautes et qu'il n'y a pas d'historique d'inondation ;
Considérant que l'élévation de la maison relativement à la ligne des hautes eaux est d'environ 1,93 m ;
Considérant que la maison repose sur un cran rocheux et a un risque presque nul d'érosion ;
Considérant le risque minime d'inondation ;
Considérant l'emplacement de la maison situé au sud-ouest de l'île qui est peu propice à de fortes vagues ;
Considérant que l'inspecteur municipal a reçu une demande de permis de rénovation au bâtiment principal situé au 8302, chemin de l'Île ;
Considérant que cette demande est soumise au règlement du PIIA et que la demande de permis doit passer au Comité consultatif d'urbanisme ;
Considérant que le CCU a étudié la demande numéro 2011-1047 telle que dictée par le règlement du PIIA ;
Considérant que la demande a pour but d'agrandir le bâtiment principal par l'arrière d'une dimension de 24 pi par 20 pi et d'une hauteur de 24 pi ;
Considérant la recommandation positive du CCU ;
Madame Louise Nowbury propose que le conseil accepte la demande de permis numéro 2011-1047, sous réserve de la conformité à l'ensemble des règlements d'urbanisme et de l'approbation de l'inspecteur en bâtiment et en environnement de la municipalité.

Adoptée à l'unanimité

10.2 Demande de permis de remblai pour le 6805, chemin de l'Île

11.11.11.12 Considérant que l'inspecteur municipal a reçu une demande de permis de remblai pour le terrain situé au 6805, chemin de l'Île ;
Considérant que cette demande est soumise au règlement du PIIA et que la demande de permis doit passer au Comité consultatif d'urbanisme ;
Considérant que le CCU a étudié la demande numéro 2011-1046 telle que dictée par le règlement du PIIA ;
Considérant que la demande a pour but de combler un trou sur le terrain ;
Considérant la recommandation positive du CCU ;
Monsieur Gilbert Delage propose que le conseil accepte la demande de permis numéro 2011-1046, sous réserve de la conformité à l'ensemble des règlements d'urbanisme et de l'approbation de l'inspecteur en bâtiment et en environnement de la municipalité.

Adoptée à l'unanimité

11. Rapport des comités (représentants municipaux)

11.1. Circuit touristique – Louise Newbury

Madame Louise Newbury dépose le bilan financier du Circuit touristique. Afin d'inciter les résidents à visiter les musées, il y aurait la création d'un passeport-rabais pour les familles des résidents.

Le téléphone étant maintenant à la charge de la Municipalité, à compter de l'an prochain la Municipalité pourrait charger au Circuit touristique les charges de téléphonie pour la période d'opération du Circuit.

11.2. Corporation de développement et de gestion touristique - Charles Méthé

Monsieur Charles Méthé rappelle les orientations de travail de la Corporation pour l'année 2012 :

- La signalisation : plateau d'accueil en haut de la Route du Quai-d'en-Bas ;
- Réorienter le panneau à la cabane du criard ;
- Réalisation du site Web touristique : mise en ligne en février 2012 ;
- Promotion pour les touristes d'un jour pour les amener à revenir : de la publicité sera faite auprès des gîtes de L'Isle-Verte et de Rivière-du-Loup. La visite d'un jour est souvent le premier geste pour amener les gens à louer dans un gîte puis un chalet.
- Île Verte sur glace

11.3. Société Inter-Rives – Gilbert Delage

Une réunion du conseil d'administration est prévue pour le 26 novembre. Monsieur Francis Michaud demande que le nombre de traversées soit augmenté particulièrement le matin en été.

11.4. Corporation des Maisons du Phare - Louise Newbury

Monsieur Delage soulève que le problème de l'éclairage extérieur n'est pas encore réglé. Monsieur Charles Méthé et madame Louise Newbury prépareront un projet d'aménagement de l'éclairage permettant la circulation sécuritaire du stationnement jusqu'aux maisons, incluant la cour intérieure.

Le directeur-général dépose le rapport final du projet de conservation et de mise en valeur des bâtiments du Phare réalisé par la Corporation des Maisons du Phare.

11.11.11.13

Considérant que la Corporation des Maisons du Phare a déposé un rapport final des travaux exécutés dans le cadre du projet de conservation et de mise en valeur des bâtiments du Phare ;

Considérant que la dernière tranche de la subvention de la Municipalité était conditionnelle au dépôt du rapport final ;

Madame Louise Newbury propose que la Municipalité verse à la Corporation des Maisons du Phare la dernière tranche de la subvention octroyée à la dite Corporation, au montant de 2 500 \$ et que cette subvention soit tirée du Fonds des infrastructures touristiques.

Adoptée à l'unanimité

11.5. Culture et loisirs / Bibliothèque – Marie-Paul Bourassa

La fête d'automne tenue lors de la Fête du Travail n'a pas été un succès de participation. La formule sera à revoir.

11.6. Affaires familiales et des aînés - Marie-Paul Bourassa

Aucun rapport

12. Rapport du directeur général

Le directeur général dépose son rapport au conseil.

13. Trésorerie

13.1 Rapport sur la situation du paiement des taxes municipales

Deux contribuables sont en retard pour le paiement de leurs taxes municipales :

Matricule 8219-0188-92 : 1 561,71 \$

Matricule 8421-6207-55 : 656,27 \$

D'autres comptes sont à recevoir, au montant de 6 370,17 \$, en lien avec des services rendus. Un peu plus de la moitié de ces comptes est facilement récupérable. 2 933,42 \$ ont été facturés à des organismes en lien avec le service de l'Inforoute ou de l'Internet. Après avoir documenté ces comptes, une relance de ces comptes sera faite au besoin.

13.2 Rapport trimestriel

Le directeur-général dépose le rapport trimestriel se terminant le 31 octobre 2011.

13.3 Adoption des dépenses du mois

11.11.11.14 **Madame Louise Newbury propose** que les comptes présentés à ce jour au montant de 7 740,13 \$ pour les dépenses compressibles, de 444,82 \$ pour les dépenses incompressibles et de 9 694,14 \$ pour les salaires le tout pour un montant total des comptes à payer de 17 879,09 \$ soient acceptés tels que présentés.

Adoptée à l'unanimité

Je, soussigné, Denis Cusson, directeur général et secrétaire-trésorier certifie avoir les liquidités nécessaires au compte 2402 sous réserve des crédits nécessaires aux postes concernés suite à l'acceptation des transferts de poste.

Denis Cusson, directeur général et secrétaire-trésorier

14. Correspondance

Une liste complète de la correspondance reçue est déposée.

15. Affaires diverses

Un huis-clos est demandé par Monsieur Gilbert Delage à 22 h 55. Seuls les membres du conseil demeurent. Reprise de la session à 23 h 30. Il est demandé à M. Cusson d'expliquer son comportement face au contrat de peinture donné à son épouse. M. Cusson explique qu'il était impossible à l'employé de voirie et d'entretien des bâtiments de faire le travail de peinture dans les délais prévus. Les employées de bureau ont signifié qu'elles n'étaient pas en mesure et ne désiraient pas faire le travail de préparation durant la fin de semaine et recommandaient de demander à Madame Dionne. Considérant que les autres employées de bureau ne désiraient pas faire ce travail, il a été demandé à Madame Dionne qui est employée au Centre de tri, faisait d'elle une «col bleu», si elle était disposée à faire le travail de préparation pour la peinture qui serait faite par l'employé de voirie. Le salaire payé était le même que celui de deuxième employé de voirie ou d'employé au centre de tri. Il n'y a eu aucun avantage salarial. Après discussions, le conseil décide ce qui suit.

11.11.11.15 Attendu la volonté depuis des années du Conseil de gérer dans la plus grande transparence ;

Attendu la demande répétée du maire, M. Delage, à M. Cusson de l'informer à chaque décision contractuelle ou décision qui vise à augmenter la rémunération de son épouse en dehors de son emploi actuel comme employée à la déchetterie ;

Attendu que cette demande est pour assurer l'absence de conflit d'intérêt ou d'apparence de conflit d'intérêt ;

Attendu que lors du dernier Conseil il avait été convenu de donner le travail à l'employé d'entretien des immeubles car il était le seul à avoir le statut pour le

faire ;

Attendu que M. Cusson a demandé à son épouse de peindre le bureau municipal avec l'employé d'entretien des bâtiments, sans informer le maire, alors que cette tâche n'est pas à l'intérieur de ses fonctions ;

Attendu que ce geste n'a pas été rapporté ni au maire ni au Conseil ;

Attendu que ce geste est une récidive et s'est réalisé juste après une formation sur l'éthique pour fonctionnaires ;

Attendu que ce type de comportement remet en cause la confiance entre le Conseil et le directeur général ;

Le conseil décide de réprimander M. Cusson et lui demande expressément de ne plus récidiver sous peine de sanctions sévères pouvant aller jusqu'au congédiement.

Adoptée à l'unanimité

17. Levée de l'assemblée

11.11.11.16

L'ordre du jour étant épuisé, **Monsieur Gilbert Delage propose** la levée de l'assemblée à 22 h 32.

Adoptée à l'unanimité

Gilbert Delage, Maire

Denis Cusson, Directeur général

Je, Gilbert Delage, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.